

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 décembre 2013 N° 1012

Accord entre la France et l'Allemagne sur le statut fiscal des anciens travailleurs frontaliers

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, se réjouit de l'accord qui a été trouvé avec son homologue allemand Wolfgang SCHÄUBLE sur la situation fiscale des anciens travailleurs frontaliers résidant en France.

La nouvelle réglementation relative à l'imposition des pensions à l'assurance sociale allemande, adoptée en Allemagne à la demande du Tribunal Constitutionnel, a eu des effets sur la situation d'anciens travailleurs transfrontaliers résidant en France.

Un accord a été obtenu dans le cadre des excellentes relations qui unissent l'Allemagne et la France, qui permettra aux contribuables concernés de ne plus être taxés en Allemagne, en contrepartie de quoi une compensation financière sera versée par la France. Les modalités techniques de cet accord feront l'objet de discussions entre administrations fiscales au début de l'année 2014.

Contacts presse : Cabinet de Pierre MOSCOVICI

Barbara FRUGIER - 01.53.18.40.82 - <u>barbara.frugier@cabinets.finances.gouv.fr</u>

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u>

Brieuc PONT: 01.53.18.41.82 - <u>brieuc.pont@cabinets.finances.gouv.fr</u>

